caluire acuire

Identifiant de l'Acte:

069 216900340-20240313-ARRSDA32_2024-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DELEGATION DE SIGNATURE

A MADAME LÆTITIA HACQUARD-BUGAND

Le Maire de Caluire et Cuire;

VU l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 31 janvier 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Côme TOLLET, Premier Adjoint au maire, pour les finances et le patrimoine ;

VU l'arrêté municipal en date du 8 mars 2024, portant, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Côme TOLLET, délégation de signature à Madame Anne-Laure CHALET, Directrice Générale des Services de la Ville de Caluire et Cuire, pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du budget municipal;

VU les nécessité de services,

ARRETE

ARTICLE 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Côme TOLLET, Premier Adjoint, et de Madame Anne-Laure CHALET, Directrice Générale des Services, délégation est donnée à Madame Lætitia HACQUARD-BUGAND, Directrice des Ressources Internes, sous notre surveillance et notre responsabilité, à l'effet de signer les bons de commande relatifs à son champ de responsabilité, pour un montant maximum de 500 euros.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département.



Caluire et Cuire, le 1 3 MARS 2024 Le Maire, Philippe COCHET